

**Laurent CROIZIER**

*Député de la première circonscription du Doubs*

*Commission des Affaires Culturelles, de l'Éducation, du Sport, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

*Conseiller Municipal de Besançon*

**Madame Anne VIGNOT**

Maire de Besançon

Mairie de Besançon

2 rue Mégevand

25000 BESANCON

Besançon, le 24 juillet 2024

**Objet : Demande d'abrogation des dispositions interdisant la diffusion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur les terrasses des restaurateurs et cafetiers bisontins**

Madame la Maire,

Je me joins à la requête de la CCI Saône-Doubs, de la CMA du Doubs et de l'UMIH du Doubs et vous demande, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, d'abroger les dispositions de l'arrêté 22.00.A329 du 23 décembre 2022 qui interdisent aux restaurateurs et cafetiers bisontins d'installer des écrans sur leur terrasse ou à l'intérieur de leur établissement visibles depuis la voie publique.

Les Jeux Olympiques sont une immense fête populaire. C'est une formidable opportunité de réunir les Français autour du sport et de ses valeurs, de créer des moments conviviaux et d'animer les rues et les commerces.

Ne privez pas les Bisontins de moments de bonheur partagés entre amis ou en famille et les commerçants de retombées économiques.

Après l'absence de soutien incompréhensible envers les commerçants en difficulté de la rue de Vesoul et ceux du quartier Battant, c'est un nouveau coup dur que vous portez au commerce bisontin.

Le toujours plus de contraintes éteint peu à peu l'activité commerçante de notre ville. Besançon doit pouvoir vivre, respirer, s'animer, sans avoir à demander, sans cesse, l'autorisation à la maire de Besançon.

Notre cité a un rôle moteur pour la Région, y compris en termes d'animations et de festivités. Laissez Besançon s'assumer comme capitale vivante de la Franche-Comté.

Nous sommes à 2 jours du lancement des Jeux Olympiques. Ne gâchez pas la fête, il est encore temps de revenir à la raison.

Pour l'activité économique de notre ville, pour sa vitalité, pour permettre à tous les Bisontins de vivre des moments de partage et de bonheur comme tous les autres citoyens français, je vous demande l'abrogation, dans les plus brefs délais, de votre arrêté municipal qui interdit aux restaurateurs et cafetiers bisontins de diffuser les épreuves olympiques sur leur terrasse.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération.



**Laurent CROIZIER**